



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 6687

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la succession, ces derniers mois, d'accidents de circulation dramatique survenus sur des passages à niveau ou à leurs abords. Ces accidents, pour la plupart mortels, sont provoqués le plus souvent par des conducteurs de véhicules automobiles ou poids-lourds qui ne respectent pas la signalisation existante et spécifique aux passages à niveau. Il s'avère notamment que plus d'un tiers des automobilistes ignorent la signification exacte du feu rouge clignotant. A la suite du tragique accident de Port-Sainte-Foy qui a eu lieu le 8 septembre 1997 et qui a fait plusieurs victimes, une liste a été dressée de vingt-sept passages à niveau particulièrement dangereux et dont la suppression a été envisagée à court ou moyen terme. Dans l'attente de ces suppressions et des aménagements techniques qu'elles impliquent et compte tenu du danger représenté par l'ensemble de tous les autres passages à niveau du territoire national, il paraît souhaitable, afin d'éviter le renouvellement de telles catastrophes, d'envisager la mise en place, de part et d'autre de chaque passage à niveau, d'une série de ralentisseurs destinés à contraindre les automobilistes et les conducteurs de poids-lourds à réduire leur vitesse de telle manière qu'ils puissent marquer aisément l'arrêt aux abords des passages à niveau. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre de telle mesures et dans quel délai.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attentif aux problèmes de sécurité posés par les passages à niveau. Suite à l'accident de Port-Sainte-Foix (Dordogne), il a diligenté une commission d'enquête technique et administrative indépendamment de l'enquête judiciaire. Cette mission avait pour objectif de tirer tous les enseignements de la catastrophe de manière à faire progresser la sécurité des passages à niveau. Le rapport de la commission d'enquête est rendu public et un programme d'actions a été arrêté. Ce programme comprend la création d'une instance de coordination de la politique nationale, la mise en place d'une banque de données et l'engagement d'un programme d'études et d'expérimentation confié au service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) et à l'institut national de recherche et d'études sur les transports et leur sécurité (INRETS). De plus, le ministre a mis en place un programme de suppression et d'amélioration. L'Etat doublera l'effort consenti par Réseau Ferré de France pour chaque opération, avec un plafond de 2,5 MF par opération. Cinquante millions de francs ont d'ores et déjà été inscrits au budget 1998 de manière à amorcer la mise en oeuvre d'une politique globale de résorption et d'amélioration des passages à niveau qui devrait trouver son plein développement dans le cadres des prochains contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6687

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4157

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2523